Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 17 octobre 2019 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents: BALLANGER Danielle, BERNARD Michel, BROSSARD Anne, BRUNIER Christian, FENIOUX Marjorie, HERAUT Patrick, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, MARTIN Sylvie, QUINCONNEAU Didier, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent, SALACRUCH Françoise.

Absents excusés: DESFOUGERES Christine (pouvoir à ROUFFIGNAC Mickaël), ROBLIN Benoît.

Absents: CHARPENTIER Marc, PENIN Benjamin, PINEAU Nathalie, RUESCAS Flora.

Secrétaire de séance : BALLANGER Danielle.

Etait présent à la réunion : Emmanuel JUCHEREAU, secrétaire général.

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du 19 septembre 2019 est accepté.

Contournement de Puydrouard (RD 939). Aménagement foncier. Procès-verbal de délimitation intercommunale

Le Maire informe que les travaux du contournement de Puydrouard et l'aménagement foncier qui en découlait sont achevés.

Certaines limites intercommunales (communes de Forges, Aigrefeuille et Le Thou) ont été modifiées. Par conséquent un projet de procès-verbal a été rédigé.

Le Maire en expose les termes à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal:

- Donne acte au rapporteur des termes exposés ;
- Prend acte de la présence d'une canalisation HTA et fibre optique sous la chaussée du chemin intercommunal allant de Croix Chapeau à Puydrouard créant ainsi une servitude de passage en tout temps pour l'entretien des canalisations au profit des services concessionnaires ;
- Approuve le projet de procès-verbal ;
- Autorise le Maire à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Décision modificative. Mise en place de candélabres dans le lotissement communal

Le maire indique que les travaux réalisés par le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER) pour la mise en place de candélabres dans le lotissement communal (avec participation à hauteur de 50% du montant HT) ne peuvent pas être intégrés dans un budget annexe assujetti à la TVA.

Il convient donc de prévoir l'opération dans le budget principal.

Le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Opération n° 522 article 2151 - 17 700.00 €
Opération (création) n° 527 article 21534 17 700.00 €
Chapitre 041 article 21534 17 700.00 €

Recettes

Chapitre 041 article 13258 17 700.00 €

Le Conseil Municipal accepte la proposition.

Création de poste et modification du tableau des effectifs

Afin de compléter l'équipe du service technique, le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (12h00 hebdomadaire) à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal accepte la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (12h00 hebdomadaire) à compter du 1er janvier 2020.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020.

Au 1er janvier 2020, le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière administrative

| 1 attaché territorial | TC |
|---|-------|
| 1 rédacteur principal 1ère classe | TC |
| 1 adjoint administratif principal 1ère classe | TC |
| 1 adjoint administratif principal 2ème classe | 28h00 |
| 1 adjoint administratif | 33h00 |
| | |

Filière technique

4 adjoints techniques principaux 2ème classe TC

1 adjoint technique principal 2ème classe 12h00

Filière culturelle

1 adjoint du patrimoine principal 1ère classe 31h00

Modification des statuts de la Communauté de communes Aunis Sud

La compétence « Eau » figure dans les statuts de la Communauté de Communes au rang des compétences optionnelles, au 1^{er} janvier 2020, elle doit être inscrite dans les compétences obligatoires. De plus, la liste des communes composant la Communauté de Communes Aunis Sud doit être mise à jour pour tenir compte des deux communes nouvelles créées en 2018.

Une modification statutaire a été votée par le Conseil communautaire.

Les communes membres doivent se prononcer sur cette modification.

Le Conseil accepte.

Comptes rendus des commissions

Communication

Les bulletins municipaux seront reçus en mairie le 18/10.

Voirie

Fossés du Chiron nord et des Ardillaux : à contrôler.

Voir entretien chemin de la Roue.

Conseil municipal d'enfants

Les élections auront lieu le 18/10.

Programme « un arbre une naissance » : revoir le système de plantation. Seuls les parents présents lors de la manifestation pourront bénéficier de la plantation d'un arbre.

Revoir le système d'arrosage.

Informations et questions diverses Vestiaires : les travaux ont débuté.

Plan local de l'urbanisme intercommunal

Enquête publique terminée.

Documents transmis à la CDC.

Territoire zéro chômeurs de longue durée

Un audit sur le bassin d'emploi doit être organisé.

Pas de date prévue pour le lancement d'appel à projet de l'Etat.

A suivre.

Antenne TDF

Le Maire informe qu'il a émis un avis défavorable sur la déclaration préalable. Organisation d'une réunion publique le 25/10/2019 à 18h30 salle des fêtes.

Inclusion numérique

Le Département a mis un place un programme d'inclusion numérique.

Les objectifs sont les suivants :

- Accès au droit des plus fragiles
- Montée en compétence générale de la population face au numérique

Les actions s'articuleront sur les axes suivants :

- Renseigner sur l'offre numérique
- Permettre l'accès à internet
- Faciliter les démarches pour les services en ligne du Département
- Accompagner aux usages des outils numériques
- Coordonner les actions à l'échelle départementale

La commune (avec La poste) va mettre en place un point numérique permettant l'accès aux droits.

Une charte est en cours d'élaboration. Elle définira les usages et précisera le rôle des agents afin d'assurer une protection et un encadrement de leur responsabilité vis-à-vis des usagers.

Affaire à suivre.

Déviation de Puydrouard Les travaux sont achevés. Inauguration : 26/10 à 14h30. Ouverture : 28/10 à 8h00

Biocantine – Agrilocal

Le Département met en place le programme « Agrilocal » dont les objectifs sont les suivants :

- Réduire les intermédiaires pour redonner de la valeur ajoutée au travail des agriculteurs
- Répondre aux attentes des consommateurs avec des produits locaux de qualité
- Répondre aux enjeux de santé publique en favorisant une alimentation de qualité accessible au plus grand nombre
- Assurer le maintien d'un monde rural dynamique et pratiquant une agriculture vertueuse.

Agrilocal est une plateforme numérique conçu dans le respect de la commande publique donnant la possibilité de mettre en relation les fournisseurs et les acheteurs de la restauration collective.

Ce programme pourrait être lancé à l'échelle départementale au printemps 2020.

La cantine scolaire est volontaire pour s'inscrire dans cette démarche.

La CDC pilotera le projet sur son territoire.

A suivre.